

LE VERROUILLAGE

Des travailleurs néo-brunswickois ont perdu la vie et des membres en travaillant sur des machines. Un grand nombre de ces accidents auraient pu être évités si des procédures de verrouillage et d'étiquetage efficaces avaient été mises en place et suivies.

PROCÉDURE

Selon le *Règlement général 91-191* du Nouveau-Brunswick établi en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*, les lieux de travail **doivent** avoir une procédure écrite sur le verrouillage de **chaque** machine qui est nettoyée, entretenue, mise au point ou réparée. La procédure doit préciser les étapes à suivre afin de verrouiller la machine en toute sécurité.

Le verrouillage prévient des blessures causées par le mouvement ou le démarrage inattendu d'une machine. Cette procédure doit être suivie chaque fois qu'un travailleur travaille sur une machine, c'est-à-dire la nettoie, l'entretient, la met au point ou la répare.

S'il ne convient pas de verrouiller la machine, on doit suivre un code de directives pratiques. Ce code doit être établi par l'employeur en consultation avec le comité mixte d'hygiène et de sécurité ou le délégué à l'hygiène et à la sécurité (le cas échéant) et, lorsqu'il y a lieu, il doit être suivi pour assurer que le travail est effectué en toute sécurité.

POLITIQUE

Travail sécuritaire NB recommande aux lieux de travail d'avoir une politique sur le verrouillage. La politique devrait préciser la façon dont les règlements seront appliqués. Elle devrait également comprendre entre autres les points suivants :

- Le genre de travaux qui exigent qu'on verrouille des machines et les machines qui doivent être verrouillées.

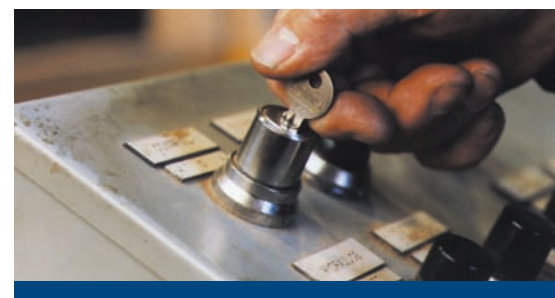
- La formation nécessaire pour la personne qui effectue le verrouillage de machines et les employés qui travaillent sur la machine.
- La façon dont les procédures de verrouillage sont élaborées, examinées et mises à jour.
- Les étapes qu'on doit suivre **dans une situation d'urgence** lorsqu'un dispositif de verrouillage doit être enlevé par une personne autre que celle qui l'a placé sur la machine.
- Comment la procédure de verrouillage sera appliquée (par exemple, une politique disciplinaire).

ÉTAPES DE BASE

Il faut suivre ces étapes dans l'ordre qu'elles apparaissent. Ne faire que celles qui s'appliquent à la machine en question.

AVANT DE COMMENCER À TRAVAILLER SUR LA MACHINE :

1. Arrêter la machine à partir du tableau de commande du conducteur.
2. Si le tableau de commande du conducteur est muni d'un dispositif de verrouillage, verrouiller le tableau de commande et placer la clé dans un endroit sûr, **sur soi**.



3. Couper le courant au niveau de l'interrupteur d'alimentation principale.
4. Placer un cadenas sur l'interrupteur d'alimentation principale et garder la clé afin que personne ne puisse enlever le cadenas et remettre le courant. **Ne pas oublier : Une clé – Un cadenas.**
5. Placer une étiquette sur le cadenas indiquant la personne (par son nom, sa photo ou son numéro d'employé) qui a verrouillé la machine ainsi que la date et l'heure du verrouillage.



6. Libérer toute énergie emmagasinée dans le système. Selon le genre de machine, **plusieurs types d'énergie peuvent demeurer** après que le courant est coupé. La procédure écrite sur le verrouillage doit donner une liste complète de toutes ces sources d'énergie secondaire et les étapes à suivre pour les libérer.

Voici des exemples de façons dont on peut libérer de l'énergie emmagasinée : purger l'air d'un réservoir d'air; évacuer un fluide d'un système hydraulique; attendre qu'une lame de scie circulaire cesse de tourner; placer des blocs sous un poids élevé.



Les sources d'énergie secondaire comprennent l'énergie hydraulique (fluide sous pression), pneumatique (air sous pression), cinétique (force de pièces en mouvement) ou potentielle (force des poids soulevés).

7. Essayer de démarrer ou d'activer la machine pour s'assurer qu'elle est à un niveau d'énergie zéro et que le courant est bel et bien coupé.



8. Appuyer sur le bouton d'arrêt de nouveau après avoir vérifié que le courant est coupé. On veut s'assurer que la machine ne soit pas en mode de marche lorsqu'on remet le courant à l'interrupteur d'alimentation principale.

La machine est maintenant au niveau d'énergie zéro.

Avant de travailler sur une machine, on doit :

VERROUILLER – ÉTIQUETER – ESSAYER!

UNE FOIS LE TRAVAIL TERMINÉ :

9. Remettre l'aire de travail sécuritaire en replaçant les protecteurs et les écrans, en enlevant les blocs, en ramassant les outils et en inspectant l'aire de travail. On doit s'assurer que la machine n'est pas en mode de marche.
10. Avertir les autres employés touchés avant d'enlever le cadenas et l'étiquette de l'interrupteur d'alimentation principale et de redémarrer la machine.
11. Enlever le cadenas et l'étiquette placés sur l'interrupteur d'alimentation principale.
12. Si aucun autre cadenas se trouve sur l'interrupteur d'alimentation principale, remettre le courant **en s'assurant de se tenir suffisamment loin de l'interrupteur**.
13. Déverrouiller le tableau de commande du conducteur, au besoin.
14. Démarrer la machine et poursuivre son travail.

Tout travail exigeant un verrouillage doit être effectué conformément aux articles 239 et 240 du *Règlement général 91-191* établi en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.

Que vous soyez un conducteur faisant un déblocage, un réparateur de scies remplaçant des lames ou un mécanicien effectuant des réparations, des méthodes de verrouillage efficaces et sécuritaires protégeront votre vie. Suivez toujours les procédures de verrouillage ou les codes de directives pratiques sur le verrouillage qui s'appliquent à la machine sur laquelle vous travaillez et **ne prenez pas de raccourcis!**

La sécurité ne prend pas de raccourcis!



Verrouillez!

